

PROGRAMME VISANT LA REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTE EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX

Volet 2 – Requalification des lieux de culte patrimoniaux Formulaire d’inscription 2024-2025

NOM DE L'ÉDIFICE	
Date de construction	
Nom du projet	
Demandeur	
<p>Municipalité et municipalité régionale de comté</p> <p>Conseil de bande ou communauté crie, inuit ou naskapie</p> <p>Organisme à but non lucratif</p> <p>Coopérative</p> <p>Organisme à but lucratif</p>	
Statut juridique en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002)	<p>Immeuble patrimonial classé par le ministère de la Culture et des Communications (MCC)</p> <p>Immeuble situé dans un site patrimonial classé par le MCC</p> <p>Immeuble situé dans un site patrimonial déclaré par le gouvernement du Québec</p> <p>Immeuble patrimonial cité par la municipalité</p> <p>Immeuble situé dans un site patrimonial cité par la municipalité</p> <p>Immeuble dont l'intérêt patrimonial est reconnu comme supérieur dans un inventaire effectué pour une municipalité ou une MRC et qui est également visé par une mesure de protection de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>, notamment un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou un programme particulier d'urbanisme (PPU)</p>
Adresse du demandeur	
Adresse de l'édifice	
Municipalité	
MRC	
Région administrative	

Résumé du projet et description des besoins

Estimation des coûts des travaux	Coûts estimés
Structure : description sommaire	\$
Enveloppe extérieure : description sommaire	\$
Aménagement intérieur : description sommaire	\$
Sous-total	\$
Frais généraux et profits de l'entrepreneur	\$
Contingences d'estimation et de design	\$
Contingences de chantier	\$
Intégration des arts à l'architecture (maquettes, œuvre et service)	\$
Sous-total	\$
Honoraires professionnels (architectes et ingénieurs)	\$
Sous-total	\$
T.P.S. (5 %)	\$
T.V.Q. (9,975 %)	\$
TOTAL	\$

FINANCEMENT DES TRAVAUX			
Confirmation des sources de financement	Sources de financement	Pourcentages	Montants
Confirmé	Contribution du demandeur Précisez :	%	\$
Confirmé	Fédéral Précisez :	%	\$
Confirmé	Provincial Précisez :	%	\$
Confirmé	Municipal Précisez :	%	\$
Confirmé	Autres Précisez :	%	\$
	Conseil du patrimoine du patrimoine religieux du Québec	%	\$
	TOTAL	%	\$

Échéancier : réalisation des plans et devis, appel d'offres, exécution des travaux, ouverture officielle

Quels seront les effets structurants du projet? Décrire si applicable: son apport à la vitalité culturelle et communautaire, locale et régionale, sa contribution au tourisme culturel, à la consolidation ou à la revitalisation d'un centre-ville, d'un centre villageois ou d'un secteur ancien, ainsi que sa participation à l'attractivité du milieu et à l'amélioration de la qualité du cadre de vie

Quelles sont les démarches envisagées de concertation et de mobilisation citoyenne qui sont ou qui seront réalisées en vue du projet de requalification ?

De quelle manière envisagez-vous conserver et mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales de l'immeuble dans le cadre de votre projet ?

Signature	
Nom	Courrier électronique
Signature	Téléphone

Les projets soumis devront respecter la Loi sur la laïcité de l'État (chapitre L-0.3).

DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE

- Dossier de présentation comprenant notamment le montage financier et l'échéancier
- Budget de réalisation du projet (Unifomat II, niveau 1 ou +)
- Résolution de l'organisme demandeur autorisant le dépôt de la demande et autorisant un représentant désigné à signer tout engagement relatif à cette demande
- Audit technique complet de l'immeuble réalisé par un professionnel
- Plan d'affaires ou étude de faisabilité
- Étude préliminaire de mise aux normes établissant que le nouvel usage est compatible avec le maintien des valeurs patrimoniales de l'immeuble
- Résolution de la municipalité où est situé l'immeuble visé par le projet, formulant son appui au projet
- Preuve de propriété ou offre d'achat valide
- Quand une municipalité est le demandeur, elle doit soumettre un consentement écrit à l'effet que certains renseignements apparaissant dans sa demande puissent être communiqués à un autre ministère ou organisme, afin d'assurer le respect de certaines mesures administratives et d'obtenir une expertise requise lors de l'analyse de la demande dans le but de permettre au ministre de rendre une décision juste et éclairée
- Quand une municipalité est le demandeur, l'entente d'usage des lieux avec la fabrique, le cas échéant

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

6300, AVENUE DU PARC, BUREAU 605, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2V 4H8
TÉLÉPHONE : 514 931-4701 OU 1 866 580-4701 • TÉLÉCOPIEUR : 514 931-4428